Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS

Par la Poste, Un An	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne	0,20
Réclames	—	0,60
Faits-divers	—	1,20
Chronique locale	—	3,50

PETIT CALENDRIER

Samedi 18. — **Saint-Léonce.** — Adoration : Saint-Sulpice-en-Weppes, Saint-Python.
Soleil : Lever, 3 h. 58 ; coucher, 8 h. 04. — Lune : Lever, 9 h. 28 ; coucher, 11 h. 11.

Dimanche 19. — IVe Après la Pentecôte. — **Sainte-Julienne, Saint-Gervais.** — Adoration : Bois-Grenier, Warlaing, Lille (rue Mazagran), Bleuze-Borne.
Soleil : Lever, 3 h. 58 ; coucher, 8 h. 04. — Lune : Lever, 10 h. 37 ; coucher, 11 h. 46.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le grand-maître Lafferre (suite)

M. Lafferre. — La Société civile et le Grand-Orient sont deux choses distinctes.

M. Firmin Faure. — Vous parlez comme un congréganiste.

M. Lafferre. — Vous ne devriez pas oublier qu'il y a dans votre famille des personnages qui connaissent le langage maçonnique.

M. Firmin Faure. — Je ne suis pas responsable des actes des membres de ma famille. Je dis que vous parlez comme les défenseurs des Congrégations en 1901.

M. Lafferre. — Ce n'est pas dans les caisses de la Libre-Pensée et de la Maçonnerie que vient se déverser le trop-plein des fortunes.

Voix nombreuses. — Mascurand !

M. Firmin Faure. — La fortune de M. Chabert.

M. Lafferre. — Je ne connais pas M. Chabert mais ce que je puis dire c'est que le Grand-Orient a toujours refusé, même sous l'Empire, de recevoir des legs et des biens de mainmorte.

Je sais bien qu'une certaine fraction de la Franc-Maçonnerie, dont je puis presque dire que M. Fruche est l'organe, voudrait que la Maçonnerie française joigne la puissance financière à la puissance morale.

La Franc-Maçonnerie compte parmi ses membres des personnes de tous les partis, depuis l'extrême-gauche socialiste jusqu'au centre. Elle n'a pas besoin de faire de déclaration, une circulaire ministérielle de 1903 le reconnaît.

Les Loges sont si peu secrètes que la constitution d'une Loge donne lieu à un échange de correspondances entre le Président du Grand-Orient et le Ministre de l'Intérieur.

La Maçonnerie n'a jamais rien eu de caché pour le Gouvernement.

La Maçonnerie est libre; elle échappe à toutes les influences.

M. Fruche reproche surtout à la Maçonnerie d'être une association secrète : le Gouvernement ne détruira pas la Maçonnerie sous peine de se détruire lui-même. (Applaudissements ironiques à droite et au centre).

La République, continue M. Lafferre, est animée de l'esprit maçonnique, le jour où elle ne l'aura plus elle périra, parce qu'elle n'aura plus de raison d'être. (Exclamations sur de nombreux bancs.)

L'orateur parle du Tiers-Ordre de St-François. Il dit qu'à Tréguier, le lendemain de l'inauguration de la statue de Renan, l'amiral de Cuverville fit un acte de réparation sur l'autel de la chapelle.

M. l'abbé Gayraud. — C'est inexact, j'étais là ; M. l'amiral de Cuverville n'a pas dit un mot.

M. Lafferre lit des extraits d'un discours prononcé au Congrès de la Jeunesse catholique de Besançon en 1904.

M. Amédée Reille. — Ce discours n'a pas été secret puisqu'il a été imprimé et envoyé à plusieurs de nos collègues.

Voix nombreuses. — A vendredi.

La suite de la discussion de l'interpellation est renvoyée à vendredi.

La séance est levée à 6 h. 35.

SÉNAT

Les accidents de travail (suite)

M. Strauss demande de porter la majoration de 40 à 50 0/0. Après une longue discussion avec **MM. Chauvet** et **Cordelet**, l'amendement, accepté par la commission et le gouvernement, est adopté par le Sénat.

Le paragraphe donnant au chef d'entreprise la faculté de désigner un juge de paix ou médecin chargé de la renseigner sur l'état de la victime est adopté.

Sont ensuite votés l'ensemble de l'article 4, l'article 10 (définition du salaire), et l'article 15 (compétence des juges de paix).

On continuera mardi. Jeudi commenceront les débats sur la suppression de l'enseignement congréganiste.

La séance est levée à 6 h. 05.

La Commission d'enquête

(SUITE)

M. MASCURAUD

A 5 heures, M. Mascuraud prête serment.

Il déclare ne pas connaître un mot de la question des Chartreux, puis il indique le fonctionnement du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie et parle de son concours financier au moment des élections.

M. Mascuraud déclare qu'il ne connaissait pas M. Chabert avant que celui-ci vint lui offrir les 100.000 fr. Cette déclaration stupéfie les membres de la Commission.

M. Mascuraud proteste contre l'accusation de vendre des croix portées contre lui.

M. EDGAR COMBES

A 6 heures, M. Edgar Combes est introduit.

Dès le début de sa déposition il charge complètement son ami Lagrave.

M. Berthoulat. — Je constate que la lettre de M. Lagrave modifie vos déclarations.

Edgar Combes. — Comme il est vraisemblable que j'ai demandé à M. Lagrave de faire à l'instruction le récit de sa démarche, je fais une rectification non à mes déclarations mais à mes souvenirs.

Si j'avais su à ce moment que l'intérêt supérieur était de ne pas révéler le versement de 100 000 fr. au Comité, rien ne m'aurait empêché de passer outre.

M. Anthime Ménard. — M. Millerand nous a dit qu'il s'était entretenu d'abord avec M. Trouillot de l'intérêt supérieur. M. le président du Conseil a connu cet intérêt supérieur par M. Trouillot, en a reconnu l'importance et, cela est contradictoire avec vos impressions personnelles, alors le Président du Conseil connaissait à la fois et le fait et le nom.

M. Edgar Combes ne répond pas à d'autres questions ; il s'embrouille, dit ne pas se souvenir, ce qui amène une réflexion plutôt dure de M. Groejean.

A 7 h. 1/2, M. Edgar Combes se retire.

La Commission décide de siéger lundi pour continuer l'examen des dossier et entendra MM. Lagrave, Revoil et Baragnon.

Perquisition chez M. Chabert

Dans l'intervalle des dépositions, la Commission jugée nécessaire de faire opérer une perquisition chez M. Chabert afin de rechercher des documents pouvant intéresser l'enquête.

La Commission, ne pouvant elle-même ordonner cette perquisition faute de pouvoirs judiciaires, en a référé par l'organe de son président, M. Flandin, au Garde des Sceaux.

Pour procéder légalement, il était nécessaire d'ouvrir une instruction judiciaire, M. le Garde des Sceaux a fait ouvrir cette instruction limitée à un seul fait, celui de M. Chabert et un juge d'instruction commis à cet effet, a opéré, hier soir, la perquisition.

Le juge d'instruction est M. André. Il est arrivé, accompagné de M. Hamard, à huit heures du soir, rue Picot, au domicile de M. et Mme Chabert qui se disposaient à sortir ; en leur présence les magistrats ont opéré une visite domiciliaire et saisi tous les documents et correspondances.

Les papiers ont été placés dans une malle mise sous scellés ; ils seront examinés ce matin.

La perquisition a duré 1 h. 1/2.

La course Gordon-Bennett

VICTOIRE FRANÇAISE

A la fin du troisième tour, Jenatzy (allemand) était passé premier, mais il était en réalité second puisqu'il avait mis pour effectuer les trois tours 4 h. 33 m. 15 s. et que Théry (français), qui passa second, était parti cinquième et n'avait mis que 4 h. 23 m. 40 s. Le français avait donc une avance de 9 m. 35 s.

La vitesse moyenne de Théry, pendant le troisième tour, a été de 85 kilomètres à l'heure.

La chaleur est accablante. On se demande comment les pneumatiques peuvent tenir.

L'empereur d'Allemagne, parti déjeuner, revient à quatre heures assister à l'arrivée.

Après Théry, passent :

De Caters (Allemand), ayant converti les 3 tours en 5 h. 6 m. 25 s.

Lancia (Italien), en 5 h. 25 m.

Edge (Anglais), en 5 h. 45 m.

Dès le troisième tour on peut dire que c'est une grosse victoire marsla pour la voiture Georges Richard-Brasier, qui, sauf accident, ne doit plus être battue.

La régularité de marche de la voiture de Théry a émerveillé les concurrents eux-mêmes. C'est une véritable horloge qui, une fois remontée, ne s'arrête plus.

Théry seul contre tous avait la tâche pénible, les assistants de la course sont unanimes à rendre hommage au coureur et à la machine.

L'arrivée

L'émotion croît de minute en minute pendant le dernier tour. La marche de Théry fait l'objet des conversations générales, l'anxiété des partisans du coureur français est grande, cependant. Si par un accident toujours possible la victoire allait échapper au vaillant coureur au moment même où elle semble la plus assurée ! Mais rien de fâcheux ne se produit.

Théry, français, sur voiture *Richard-Brasier*, termine premier le parcours, couvrant la distance en 5 h. 44 m.

Jenatzy, allemand, sur voiture *Mercédès*, se classe second en 6 h. 4 m. 28 s.

La coupe Gordon-Bennett revient donc à la France pour la troisième fois depuis sa création.

Une ovation immense, indescriptible, est faite au vainqueur, qui est très ému.

M. Brazier, qui a construit la voiture pilotée par Théry, est unanimement félicité.

LILLE

MEETING DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

A Lille

La Solidarité fraternelle de l'Enseignement libre constituée à Lille, lors du dernier Congrès des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, organise pour le dimanche 10 juillet à trois heures, un grand meeting à l'Hippodrome de Lille.

La réunion sera présidée par M. le comte Tbeilier de Poncheville, président de la Solidarité fraternelle de l'Enseignement libre. MM. Grousseau, député du Nord, et Paul Lerolle, député de la Seine, y prendront la parole.

Un grand Festival permanent

est organisé par l'Union des Commerçants et habitants de la Grande-Place de Lille et rues avoisinantes avec le concours de la municipalité.

Le siège se trouve 17, Grande-Place, à Lille.

Il sera délivré 2,500 fr. de primes dont 1 500 fr. en espèces et 1.000 fr. en objets d'arts et lots divers pour toutes les sociétés de chant, fanfares, harmonies, symphonies qui y participeront.

Voici le Règlement :

Art. 1er. — Le Festival est ouvert à toutes les Sociétés de chant, de fanfares, d'harmonies et de symphonies.

Art. 2. — Seront seules admises au tirage des primes, les Sociétés qui se présenteront avec un minimum de 50 exécutants. Les Sociétés participantes devront produire une liste des membres exécutants et le remettre avant l'exécution aux membres délégués.

Art. 3.—Le Festival commencera le dimanche 26 juin et sera continué tous les dimanches et tous les mercredis jusqu'au 18 septembre inclus. Le 15 août est également compris dans les jours d'exécution.

Art. 4. — L'exécution du programme aura lieu les dimanches, de quatre à six heures et de neuf à onze heures du soir, et les mercredis, de neuf à onze heures du soir.

Art. 5. — Le tirage au sort pour l'ordre d'exécution aura lieu le 26 juin et avis du résultat sera immédiatement donné aux Sociétés inscrites.

Art. 6. — Le bulletin d'adhésion, dûment rempli, devra être adressé, sous pli affranchi, avant le 24 juin, à M. le Président de festival, 17, Grande-Place, Lille.

Art. 7. — Les sociétés devront se présenter en tenue avec leur drapeau ou cartel.

Art. 8. — L'exécution des morceaux de chaque société devra prendre deux heures, y compris les intervalles, qui ne devront pas dépasser cinq minutes.

Art. 9. — Les morceaux à exécuter devront être envoyés au Président, 17, Grande-Place, à Lille, au moins huit jours avant la date fixée pour l'exécution.

Art. 10. — Un commissaire délégué recevra les sociétés au moment où elles se présenteront sur la kiosque.

Art. 11.—Un seul kiosque sera aménagé pour le Festival. Il sera installé sur la Grande-Place de Lille.

Art. 12. — Les onze primes ci-dessous en espèces seront réparties par le vote du sort entre les sociétés ayant participé au Festival.

Chaque société recevra le jour même de l'exécution un numéro donnant droit au tirage au sort des primes en espèces.

Art. 13.—Mille francs de primes en objets d'art et lots divers seront tirés au sort entre tous les membres exécutants présents aux conditions musicales.

Chaque société recevra un nombre de tickets égal au nombre de musiciens.

Art. 14. — Le chef de chaque société recevra le jour même de l'exécution deux bons de chopes par chaque musicien.

Art. 15. — Le tirage des 2,500 francs de primes (*espèces et autres*) désignés aux articles 11 et 13 se fera le dimanche 25 septembre, dans la salle des *Orphéonistes Lillois*, rue Jean-Roisin, 5.

Le tirage sera public ; les sociétés seront représentées au tirage seront immédiatement avisées du résultat.

Art. 16. — Une médaille commémorative sera remise à chaque société qui aura participé au festival.

Art. 17. — Une superbe palme sera remise à la société la plus nombreuse et à la société la plus éloignée.

1re prime, 500 fr. — 2e, 200 fr. — 3e, 100 fr. — 4e, 100 fr. — 5e, 100 fr. — 6e, 100 fr. — 7e, 100 fr. — 8e, 75 fr. — 9e, 75 fr. — 10e, 75 fr. — 11e, 75 fr.

N.-B. — Les sociétés peuvent indiquer dans leur bulletin d'adhésion le jour et l'heure qui leur conviendront le mieux. Satisfaction y sera donnée dans la mesure du possible.

Le secrétaire, Crémer ; le commissaire général, E. Clerbout ; le président, E. Bonte.

Contre l'augmentation des contributions. — Une réunion a eu lieu jeudi soir, à l'Alcazar, sous la présidence de M. Bachelet, pour continuer le mouvement de protestation contre l'augmentation des contributions à Fives-Saint-Maurice.

M. Ballet-Rogez a pris la parole. Après avoir dit les regrets des conseillers municipaux du quartier, MM. Gossart, Agneray, Leleu et Remy, retenus à la séance du conseil municipal, il a exposé les résultats déjà obtenus, à savoir les vœux présentés au conseil municipal par les élus de l'Union Lilloise de la section et une pétition signée de plus de quinze cents noms.

M. Ballet-Rogez a terminé en priant les protestataires de ne pas se laisser décourager par les lenteurs administratives.

La kermesse du Sacré-Cœur. — Pour donner plus d'éclat à la fête de dimanche prochain, un comité provisoire vient de se créer, qui se compose de la plupart des commerçants du quartier des Halles-Centrales.

Avec le gracieux concours de la Fanfare des Halles-Centrales, un concert aura lieu, dimanche après-midi, sur la place des Halles.

Le comité provisoire invite tous les habitants du quartier à pavoiser et à illuminer la façade de leur maison.

Ces messieurs les chiens. — Plusieurs habitants de l'Esplanade nous expriment tout leur ennui pour la situation que leur crée l'Exposition de chiens installée devant leurs maisons depuis quelques heures.

Bien avant la nuit, commençait déjà le lamentable concert qui, il y a deux ans, les empêchait de dormir pendant quatre nuits consécutives. Ce tapage est d'un autre côté particulièrement pénible aux malades et aux personnes qui travaillent dans la soirée.

Le public avait le droit d'espérer qu'après les plaintes déjà émises lors de la première Exposition de chiens le Comité d'organisation lui aurait donné un emplacement où elle n'eut gêné personne. Ce n'est pas la place qui manque.

Devant cette observation courtoise, peut-être aura-t-il donné satisfaction aux intéressés.

Union du Vieux-Lille (cantons Nord et Ouest). — La réunion mensuelle de l'*Union du Vieux-Lille* aura lieu au siège, 9, rue de Jemmapes, aujourd'hui samedi, à huit heures et demie du soir.

Une causerie sera faite par un membre de l'Association.

Une grande tombola sera tirée à l'issue de la réunion. Un billet permettant d'y participer, sera remis à chaque assistant, sur présentation de sa carte d'adhérent à l'Association républicaine libérale.

En route pour Sissonne. — Le 16e bataillon de chasseurs est parti pour Sissonne, ce matin à 5 h. 1/2.

Le bataillon ne sera de retour que le 14 juillet prochain. Nous pensons que des démarches sont actuellement faites pour obtenir que nos « petits vitriers » puissent participer à la revue du 14 Juillet.

Anciens militaires du 8e de ligne. — La société amicale et de secours mutuels des Anciens du 8e, célébrera sa fête annuelle (anniversaire de Solférino), le dimanche 26 juin prochain.

A cette occasion, une messe solennelle sera chantée à midi, en l'église St-Maurice, en mémoire des soldats du 8e morts au champ d'honneur, et des sociétaires décédés. L'Harmonie municipale de La Madeleine, dont le renom artistique n'est plus à faire, viendra prêter son gracieux concours à cette cérémonie.

La quête sera faite au profit de la caisse de secours de la société.

Un banquet fraternel réunissant les sociétaires clôturera enfin cette belle journée.

Le conseil d'administration fait un appel pressant à tous les anciens frères d'armes du 8e et aux membres honoraires pour que tous se groupent ce jour-là autour de leur drapeau et fassent ainsi de cette fêtele digne pendant de celle, inoubliable, de l'an dernier.

Accident à la caserne du train. — Hier après-midi, le maréchal-des-logis Christiaens, et le brigadier Lobbedez, dressaient un jeune cheval à l'attelage. Tout à coup, l'animal se mit à ruer et s'emballa ; le brigadier voulut l'arrêter, mais son éperon s'embarrassa dans une chaîne et le malheureux soldat fut entraîné. Le maréchal-des-logis se précipita à la tête du cheval, mais à son tour il fut renversé.

Ce n'est qu'après une course de 200 mètres qu'un « petit tringlot » a réussi à maîtriser le cheval emporté.

Par un hasard providentiel, le brigadier n'était pas mort, mais il portait de nombreuses contusions dans le dos. Il a été transporté à l'Hôpital Militaire. Son état est satisfaisant.

Le maréchal des logis et le soldat n'ont été blessés que légèrement.

Dans les fortifications. — Le jeune Théophile Butteri, 9 ans, rue des Postes, 261, en jouant dans les fortifications, près de la porte des Postes, est tombé et s'est fracturé la jambe gauche.

Un étudient en médecine, M. Jacquemonl, lui a donné les premiers soins ; l'enfant a ensuite été transporté à l'Hôpital Sainte-Eugénie.

Chute grave. — Vendredi matin, vers 10 heures, un télégraphiste, M. Victor Leblond, 28 ans, rue du Molinel, posait des fils à Canteleu, non loin de l'estaminet Tesse.

L'ouvrier était monté sur un poteau à une hauteur de 12 mètres, quand tout à coup il perdit l'équilibre.

Le docteur Sougnez a constaté des contusions graves et craint une fracture de la colonne vertébrale.

Arrestations. — Ont été arrêtés :

Edouard Malavaine, 40 ans, rue de la Fontaine, en vertu d'un mandat du parquet de Valenciennes, pour vol.

Alphonse Gilliaret, pour outrages.

Le bien d'autrui. — Des malandrins ont pénétré dans le domicile des époux Jenvier, rue de Loos, 7, et ont dérobé des tuyeux et une montre en argent.

Le bilan du jour. — On a saisi aux Halles : 220 k. de viande, 50 k. de poissons et 200 k. de légumes.

Etat-Civil de Lille

Dragées et Boîtes pr 1re Communion
5, rue de Fives, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

Du 17 juin 1904

Naissances. — Frère Denlee, rue du Barbier Maes, 9. — Dupont Blanche, rue Christophe-Colomb, 42, cour Lefebvre. — Cartier Fernand, rue de Wagram, 5. — Delestrée Fernand, place Faraig, 1. — Herman Yvonne, rue Gantois, 107. — Cousin Julien, rue de la Halle, 49. — Denson Madeleine, rue Brûle Maison, 117. — Verheyden Charles, rue du Jullers, 58. — Leclercq Léon, rue d'Artois, 189. — Mouveaux Thérèse, rue de l'Arbrisseau, cité Sainte-Madeleine. — Meuniez Charles, rue Maipart, 15. — Dumont Constant, impasse Sainte-Agnès, 14. — Paret Lucienne, rue Pierre-Legrand, 82. — Sapin Louis, rue Degteed, 8. — Vendenesynde Marcean, rue de Bône, cour Leroy.

Décès. — Foret Louis, 7 ans, rue Fentry, 2. — Haussy Suzanne, 8 mois, rue de l'A B C, 17. — Lambrect Marie, 4 ans 1/2, rue de Beffon, 13. — Allard Albin, 2 ans 1/2, rue Courmont, 15. — Tison Clément, 40 ans, époux de Augusta Merleveda, rue Jean-sans-Peur, 64. — Everaert Bénoni, 26 ans, époux de Jacqueline, Frigidum, cour Fromont, 4. — Petrens Clémentine, 60 ans, veuve de Edouard Steenbeke, rue d'Arras, 169 bis. — Ghilbert Robert, 17 jours, quai de l'Ouest, 43. — Frenoye Théodore, 66 ans 1/2, époux de Adolphine Moreig rue de l'Hôpital-Saint-Roch, 9. Godron Pierre, 67 ans 1/2, célibataire, rue Saint Sauvan, 99. — Depagne Léon, 66 ans, époux de Philomène Leconte, rue Fénelon, 62.

LOOS. — Singulier accident de tramway. — On ne saurait trop recommander aux parents de défendre à leurs enfants de courir derrière les tramways et de s'y suspendre. Non-seulement ils risquent de tomber et d'être écrasés, mais ils peuvent aussi être victimes d'accidents d'un autre genre.

Hier, vers 1 h. 1/2 de l'après-midi, un petit garçon de cinq à six ans, nommé Guislain, demeurant cour Decottignies, s'installa à l'arrière du tramway qui venait de s'arrêter à la rue d'Ennequin. Il tenait des deux mains le tampon en fer recourbé.

Le tramway s'était à peine remis en marche que l'enfant se sentit électrisé, ses mains se crispèrent, adhérèrent à la barre de fer et des brûlures s'y produisirent.

Le jeune Guislain poussait des cris de douleur. On fit arrêter le tramway près de la mairie pour dégager le petit imprudent qui reçut aussitôt les soins que nécessitait son état.

Cet accident est dû à un moment d'isolement, le tramway ayant probablement passé sur du sable ou un autre corps non conducteur.

LOMME. — Au voleur ! — Dans la nuit du jeudi au vendredi, Mme Picavet, tailleuse d'habits, réveillée par les aboiements de son chien, prit son mari du descendre au magasin.

M. Picavet, après quelques recherches, constata qu'un grand carreau avait été coupé, il visita toutes les places ; mais les voleurs avaient déguerpi sans avoir rien emporté.

La police a ouvert une enquête.

LUMINOL Savon pour les laines, le lieg s les flanelles et le mésage

ROUBAIX

Fédération de la Jeunesse Catholique

Congrès trimestriel des Cercles d'études

Le prochain Congrès trimestriel des Cercles d'études aura lieu le mercredi 29 juin, à 3 h. 1/2 du soir, au patronage Saint-Augustin, paroisse Saint-Jean-Baptiste, rue d'Hem.

La discussion promet d'être des plus instructives et des plus intéressantes, car on y traitera la seconde partie du programme *l'Eglise et l'Enseignement*, l'école neutre, ce qu'elle pourrait être en théorie, ce qu'elle est en pratique ; l'enseignement par les Cercles d'études, les conférences, les Instituts Populaires.

PAROISSE SAINT-ANTOINE

Les pèlerinages du mois de juin

Voici l'horaire des derniers exercices :

19 juin, dimanche, à 6 h. 3/4, pèlerinage de la fraternité des Sœurs du Tiers-Ordre de Roubaix. Le chant par la Société chorale de l'œuvre ; à 7 h. 1/2, messe du pèlerinage de la réunion dominicale des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de la rue Pellart, le chant par la Chorale de l'œuvre ; à 10 h., grand'messe, pèlerinage des œuvres de Saint Michel, messe exécutée par la Société chorale de ces œuvres ;

A 3 h., paroisse du Très-Saint-Rédempteur. Vêpres solennelles chantées par la chorale de cette paroisse. Le sermon par M. le curé du Très-Saint-Rédempteur. — A 5 h., paroisse Saint-Vincent de Paul de Wattrelos. Le chant par la société chorale de cette paroisse. — A 5 h. 3/4, paroisse Saint-Jean-Baptiste. Le chant par la société chorale des jeunes filles de cette paroisse. — A 8 h. 1/2, la réunion dominicale de Saint-Joseph de Roubaix.

26 juin, dimanche, à 10 h., grand'messe chantée par la société chorale de St-Joseph, rue de la Paix. Pèlerinage des œuvres d'hommes et de jeunes gens de la paroisse St-Martin de Roubaix ; à 5 h. du soir, pèlerinage de la paroisse Notre-Dame de Tourcoing. Œuvre de la Sainte-Famille flamande, Œuvre du Cercle catholique. Le chant par la société chorale de la paroisse.

L' « EFFORT »

Le numéro un de la douzième année de l'*Effort*, la revue de la *Fédération de la Jeunesse Catholique*, vient de paraître.

Nous publions avec plaisir l'article que rappelle ce

Joyeux anniversaire

Cette date du 15 juin 1904 est un radieux jour de fête pour notre bulletin.

L'*Effort* célèbre aujourd'hui son premier anniversaire de naissance et nul ne pourra nier que ces douze mois seulement d'existence ne l'aient bellement fortifié et grandi.

La Fédération de la Jeunesse Catholique de Roubaix et de ses cantons semble avoir communiqué à son bulletin sa sève vigoureuse et son ardente vitalité. Que Dieu d'abord en soit remercié respectueusement. Il a plu à sa bonté de bénir notre *Effort*. Il a plu à sa toute-puissance de se servir de cet instrument modeste pour étendre et fortifier l'union morale qui fait le beauté et la force de notre Fédération ; pour stimuler par l'émulation le zèle de tous les groupes et les conduire à des progrès inespérés : ces résultats sont trop beaux pour être nôtres ; le doigt de Dieu est là et le plus strict devoir de justice nous imposait cet hommage à la protection divine.

Donc, Dieu aidant, l'*Effort* a fait du bien. Cette pensée nous faisait attendre avec joie l'heure de saluer son anniversaire.

Nous avions également à cœur d'offrir un témoignage public de notre reconnaissance à Messieurs les directeurs d'œuvres, aux membres du Comité directeur de l'Union Catholique et à nos lecteurs de chaque mois, qui nous ont soutenus de leur influence, de leurs approbations et des multiples ressources de leur générosité.

L'*Effort* avait mis en eux une confiance entière et cordiale : il n'a pas été trompé dans son attente : en ce premier mois de la seconde année, ne peut-il pas annoncer que la nouvelle période d'abonnement est dès maintenant aussi fructueuse que la précédente ? Aussi adresse-t-il à tous ses amis fidèles son plus sympathique merci.

Soutenu par cette marque de persévérante amitié, l'*Effort* se propose de marcher, plus vaillamment que jamais, dans la voie qu'il s'est tracée. Ces encouragements, ces appuis, lui font un devoir de toujours mieux faire : il espère n'y point faillir.

La Rédaction.

La messe mensuelle des Hommes aura lieu dimanche, à 7 heures, dans toutes les paroisses, excepté à Saint Jean-Baptiste, à 6 h. et à Saint-Antoine de Padoue, à 7 h. 1/2.

Le comité « Justice-Egalité » se réunira le dimanche 19 juin, à cinq heures précises du soir, au local habituel.

L'Effort. — Le premier numéro de la deuxième année de l'*Effort* vient de faire son apparition. Voici le sommaire de ce numéro qui est vendu dans les principales librairies de Roubaix et aux bureaux de l'*Effort*, 84, Grande-Rue :

Joyeux anniversaire, La Rédaction. — La fête angélique de Jeanne d'Arc, Joseph de la Rue. — Le Congrès d'Arras, Gaston Delettre. — Faits et gestes. — La Fédération hors de Roubaix. — L'élection de Jean Lerolle à la présidence de l'Association. — Les caisses rurales, Paul Boyaval. — Une semaine sociale à Lyon. — Les arts utiles, E. P. — Bibliographie. Chronique bibliographique.

A l'occasion de cet anniversaire, nous sommes heureux de féliciter de nouveau les jeunes et dévoués collaborateurs de ce bulletin.

Nous espérons que cette seconde année qui va s'ouvrir verra le nombre des abonnés augmenter.

C'est ce que nous souhaitons à la Fédération de la Jeunesse Catholique. Elle sera ainsi récompensée en partie de l'œuvre qu'elle a entreprise.

La « Roubaisienne » au Concours de La Bassée. — Nous sommes heureux de communiquer à nos lecteurs le classement de la « Roubaisienne » au Concours de La Bassée.

Le concours de section comportait deux préliminaires imposés, un exercice imposé aux barres parallèles, un mouvement facultatif aux barres fixes et un seul combiné, hauteur 1,20, 1,30, 1,40 sur 2 m. 20 de longueur.

La « Roubaisienne » obtient 503 pointe, la société suivante 530 p. 50, etc., etc. Six gymnastes prennent part au concours individuel, tous sont couronnés, parmi lesquels : H. Meesseas, 3e prix ; E. Blauze, 5e prix.

Nos gymnastes sont rentrés lundi à 7 h. 20 et se sont rendus au local de la société où a eu lieu une réception intime.

M. Mouraux, président, a félicité la section de l'effort qu'elle vient de produire et qui a été si brillamment récompensé ; des vivats sont chantés en l'honneur de MM. Plesvaux et H. Lepaul, vice-président. Les membres de la section militaire qui ont fait la marche de Roubaix-La Bassée, sont fêtés par leurs camarades et tous se sont retirés fiers d'avoir apporté un nouveau fleuron aux couleurs locales.

Les accidents du travail. — Un étireur, Jules Delhaute, 21 ans, rue du Condé, du peignage de MM. Motte, rue d'Avelghem, blessé à la main droite, 25 jours de repos.

— Un homme de peine, Pierre Decock, 62 ans, rue de l'Epeule, de chez MM. Roussel, rue des Arts, blessé au pied gauche, 12 jours de repos.

— Un domestique, Paul Dermaux, 36 ans, rue du Chêne-Houpline, à Tourcoing, de chez MM. Lantoin et Paris, rue Winoc-Chocquel, à Tourcoing, blessé au pied gauche, 20 jours de repos.

Les gamins qui promettent. — Dans la journée de vendredi, un gamin de 10 ans, Jean Wellaeys, rue des Longues-Haies, 94, a dérobé une somme de 2 fr. 50 dans le tiroir du comptoir de M. Léon Delestelleurs, marchand de beurre, rue de la Vigne, 67. C'est l'agent Descoraez qui s'est aperçu du vol en surveillant les agissements de ce gamin qui, en raison de son jeune âge a été mis en liberté.

Un pendu rue du Tilleul. — Vendredi, vers 5 h. du matin, un manœuvre de maçon, François-Alexandre Merda, 53 ans, demeurant rue du Tilleul, 13, a été trouvé pendu dans la chambre où il logeait.

Merda, qui avait de mauvaises habitudes d'intempérance, ne travaillait plus depuis quinze jours.

Il avait déjà tenté dit-on de se pendre deux fois, mais la corde avait cassé. On croit qu'il a commis sa tentative désespérée et criminelle par peur de la misère.

RAYON PHOTOGRAPHIQUE

Phie COUVREUR, 32, rue Neuve

Toutes les dernières nouveautés

APPAREILS, PLAQUES, PAPIERS, ACCESSOIRES

Préparations et produits chimiques de toute première qualité pour les amateurs aux prix les plus avantageux.

Chambre noire à la disposition des amateurs

Visite du lait. — La visite du lait a été faite, vendredi matin, dans les cinq arrondissements. 225 échantillons ont été pesés, prélevés à 94 marchands et 8 échantillons seront analysés.

Expulsé. — Les agents Gaillet et Triail ont arrêté, vendredi après-midi, rue des Fondeurs, un homme de peine, Joseph Beroerd Bécu, né à Broges, le 26 août 1873, demeurant rue Velloa, 31, expulsé de France, en date du 24 janvier 1901.

Pour outrages envers le sous-brigadier Lortbiolr, un rempailleur de chaises, Clément Moraot, 17 ans, demeurant rue de l'Alma, cour Tiberghien, 10, a été arrêté, jeudi soir.

Une deuxième arrestation a été opérée pour le même motif, celle de Pierre Tahon, 18 ans, demeurant rue de la Lys, cour Losfeld, 23.

Les trouvailles. — M. Louis Fried, demeurant cour de l'Hôtel-des-Pompiers, a trouvé un portemonnaie contenant 0 fr. 05 et une reconnaissance du Mont-de-Piété.

— M. Delestraint, rue Vauban, 42, a trouvé un portemonnaie contenant 0 fr. 30, qu'il a déposé au bureau central.

Nous avons failli manger 350 kilos de poisson de mauvaise qualité saisis au Minck, vendredi matin.

Etat-civil de Roubaix

Du 17 juin 1904

Naissances. — Lucienne Rampelberg, rue de Bavai, cour Leclercq, 1. — Adolphe Cavelier, rue des Longues-Haies, 268. — Raymonde Delporte, rue de la Balance, 100. — Alexis Mercier, rue du Pile, cour Herchuez, 8. — Julien et Marcel Leners, rue Blanchemaille. — Lucienne Sturbaut, rue Blanchemaille. — Stéphane Hélynck, rue de Lille, cour Lemaire, 3. — Hermine Hoste, rue St-Eleuthère, 18. — Edouard Vilette, rue de Naples, 77.

Décès. — Henri Basquin, 43 ans, domestique, rue Blanchemaille. — Arthur Herteler, 36 ans, boulanger, rue Blanchemaille. — Angèle Casterman, 5 ans, boulevard Montesquieu, 47.

CROIX

Conseil municipal

Séance du 17 juin

La séance est ouverte à 8 h. 10 sous la présidence de M. Desbarbieux, maire.

Sont absents : MM. Deleporte, Delock, Basquin, Lecrinier, adjoint, Bonnier, ces deux derniers excusés.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

— Compte administratif de 1903. — M. le Maire se retire et cède la place à M. Dehry, doyen d'âge, qui donne la parole à M. Dujardin, secrétaire de la session ; ce dernier lit le rapport de la Commission du budget ; le Conseil approuve les gestions de MM. Mange, Prévost et Feuverques. Le compte administratif de 1903 s'élève à : Recettes : 241.282 fr. 64, dépenses, 213.067 fr. 02 ; excédent de recettes : 27.615 fr. 62 ; excédent de l'exercice précédent : 11.119 fr. 56. Le reliquet définitif est de 38.735 fr. 18.

— Le budget supplémentaire est adopté.

— Création des ressources pour les chemins vicinaux. — Le budget s'élève à 4.003 fr. 74 pour 1904 et 4.874 fr. pour 1905.

— Comptes des Bureaux de bienfaisance, Hospices et Cultes. — Le Conseil se range à l'avis de la Commission qui émet un avis négatif sur les comptes de l'Hospice parce que la majorité *a été exclue* de l'administration de cet établissement. M. Dubourg proteste contre l'insinuation du rapport de la Commission alors que ce sont ces Messieurs qui ont refusé d'assister aux réunions. Il en est de même pour le Bureau de bienfaisance. La majorité vote contre cet avis.

— Pour la fabrique de l'église, la majorité adopte la même ligne de conduite. La minorité s'abstient.

— La commission de l'hospice demande une augmentation de subside ; la commission propose de voter comme indication la somme de 500 francs, qui sera inscrite au budget supplémentaire de 1904. M. Mulliez proteste également contre les termes du rapport. M. Desbarbieux fait voter par sa majorité fidèle les 500 fr. pour l'hospice.

— Le Bureau de bienfaisance prie le Conseil de voter un subside supplémentaire pour l'année courante. Le Conseil adopte les conclusions du rapport de la Commission accordant une augmentation de 500 francs.

M. Dubourg fait remarquer que la somme de 10.000 francs accordée au bureau de bienfaisance n'est pas superflue ; le nombre de familles qui était de 120 l'année dernière s'est élevé à 180 pour cette année.

Une discussion s'élève entre MM. Desbarbieux et Dubourg au sujet de cette allocation. M. Desmadryle dit que beaucoup de pauvres ne sont pas assistés.

M. le Maire essaie de défendre la soi-disant humanité du Conseil pour les pauvres de la ville et fait danser admirablement les chiffres.

M. Dubourg rappelle que dans les budgets précédents l'on trouva la somme de 16.000 fr. alors qu'à l'heure actuelle elle ne s'élève qu'à 10 000 fr.

— Contribution des portes et fenêtres des bâtiments communaux. — Cette dépense se chiffre à 117 fr. 81. Adopté.

— Les instituteurs et institutrices demandent le révision des suppléments de traitements. La Commission regrette de ne pouvoir augmenter ce chapitre. Adopté.

— Les directrices d'écoles prient le Conseil de voter une indemnité comme aux directeurs, puisqu'elles ont les mêmes charges que ces derniers.

M. Desbarbieux rappelle que ces trois directrices ont déjà un traitement facultatif. Le Conseil rejette cette demande à l'unanimité. Il est vrai que ces dames ne sont pas *électeurs*.

— Les instituteurs et institutrices mariés demandent une allocation de chauffage. La Commission prie le Conseil d'ajourner la question jusqu'à le procha